



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel administratif et technique

Question écrite n° 50446

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des personnels administratifs de la police nationale. En raison du manque d'effectifs de personnels administratifs, techniques et scientifiques, de plus en plus d'emplois administratifs de la police nationale sont confiés aux policiers des trois corps des personnels des services actifs de police. Ce sont autant de policiers en moins pour la police de proximité. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser le nombre des policiers des trois corps des personnels des services actifs de police affectés à des tâches administratives, notamment en Haute-Marne, et les mesures envisagées par le Gouvernement pour corriger cette situation.

Texte de la réponse

Dans le département de la Haute-Marne, deux fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application de la police nationale sont affectés à des tâches administratives. Conformément aux orientations fixées lors du colloque de Villepinte, le Conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999 a préconisé de renforcer la présence effective des fonctionnaires actifs de la police nationale, afin de garantir les conditions d'une sécurité optimale pour l'ensemble des citoyens. La mise en oeuvre de la police de proximité, qui a pour objet de moderniser la doctrine d'emploi et les modes d'action de la police nationale, vise à créer les conditions d'une véritable tranquillité publique. Sa génération est conduite en 3 phases de juin 2000 à juin 2002. Cette priorité a été réaffirmée et précisée par le Conseil de sécurité intérieure du 9 décembre 1999, qui, relevant que 1 200 fonctionnaires actifs de la police nationale ont déjà été affectés dans les circonscriptions les plus difficiles des 26 départements où la délinquance est la plus forte, a décidé d'amplifier et d'intensifier l'engagement du gouvernement en ce sens. Cet objectif peut être atteint selon plusieurs modalités. Un premier type d'action consiste, comme le rappelle l'honorable parlementaire, à opérer une nouvelle répartition des tâches de manière à réaffecter sur des fonctions opérationnelles des fonctionnaires actifs de la police nationale exerçant des missions de nature administrative ou technique. Après le recrutement exceptionnel de 1 000 gardiens de la paix en surnombre en 2000 et la création de 100 postes de personnels techniques et scientifiques, ce sont encore 800 emplois administratifs, techniques et scientifiques qui seront créés en 2001, parmi lesquels des ingénieurs et informaticiens. Ces emplois sont créés sous la condition que des personnels actifs de police occupant des emplois administratifs soient réaffectés dans des emplois de voie publique. Cette réorientation sera effectuée en tenant compte des situations individuelles. En vue de renforcer la disponibilité de la police nationale en moyens opérationnels, et, notamment, la présence policière sur le terrain, le ministère de l'intérieur s'est engagé de manière résolue dans une démarche visant à poursuivre l'externalisation de certaines tâches, telles que la réparation automobile et la maintenance informatique. Des crédits de fonctionnement sont d'ailleurs prévus à cet effet pour 2001. La mise en oeuvre de ce processus, qui concernera plusieurs centaines d'emplois de personnels actifs, contribuera à poursuivre le mouvement de réaffectation des fonctionnaires de la police nationale, et en particulier, ceux appartenant au corps de maîtrise et d'application, dans la police de proximité. La fidélisation des forces mobiles ira dans le même sens. D'une manière générale, le ministre de l'intérieur donne la priorité, toutes les fois que cela est possible, au retour à des missions opérationnelles des fonctionnaires actifs, ceux-ci ayant vocation à

être remplacés dans des tâches de soutien logistique, qu'ils assurent actuellement, par les fonctionnaires administratifs ou techniques.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50446

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 2000, page 5120

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1422